



des savoir-faire  
au service des  
assurés

p. 9



des fonctions  
d'appui pour  
accompagner  
la gestion

p. 39



la gouvernance

p. 51

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013



# SOM

Le Mot de la Directrice	4
Le Mot du Président	5
Les chiffres clés	6

## DES SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DES ASSURÉS

### LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE VIEILLESSE

Les <b>ACTIFS</b>	12
Les anciens <b>COTISANTS</b>	16
Les <b>RETRAITÉS</b>	20

### L'INFORMATION DES ASSURÉS

Les <b>APPELS</b> téléphoniques	30
L' <b>ACCUEIL</b> physique	33
La <b>RELATION</b> écrite	34
L' <b>OFFRE</b> internet	35

# MAIRE

## DES FONCTIONS D'APPUI POUR ACCOMPAGNER LA GESTION

Le <b>CONTRÔLE</b> interne	40
La <b>MAÎTRISE</b> d'ouvrage	42
Les <b>SERVICES</b> juridiques	43
Les <b>RESSOURCES</b> humaines et les moyens opérationnels	45
Le <b>CONTRÔLE</b> de gestion	46
La <b>COMMUNICATION</b>	48

## LA GOUVERNANCE

La <b>DIRECTION</b> de Retraite des Mines	54
Le <b>CONSEIL</b> d'administration de la caisse autonome	56

## ANNEXES financières

La situation <b>COMPTABLE</b>	62
-------------------------------	----



# MOT DE LA DIRECTRICE

Marie-José Chazelles

Directrice de l'établissement de Paris  
Direction des retraites et de la solidarité  
Caisse des Dépôts

La gestion des retraites du régime minier est l'un des principaux régimes de retraite gérés par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et toutes les actions conduites dans le cadre du plan stratégique de la direction des retraites et de la solidarité pour améliorer et moderniser l'offre de service aux assurés, concilier sécurité et performance, sont mises en œuvre dans le cadre de notre gestion en tenant compte de sa démographie et des enjeux spécifiques.

Des engagements ambitieux en matière de qualité de services et d'efficience pour la gestion des retraites minières ont été fixés par la convention d'objectifs et de gestion Retraite des Mines signée le 14 mai 2012. Les collaborateurs de l'établissement de Paris en charge du recouvrement et de la gestion des retraites se sont fortement mobilisés pour réaliser cette feuille de route et répondre aux besoins des populations d'actifs, anciens cotisants et retraités.

À mi-parcours au 31 décembre 2013, on peut considérer que grâce à leur constante implication et leur savoir-faire, les engagements sont atteints dans la quasi-totalité des domaines.

Ce rapport que j'ai le plaisir de vous communiquer, présente des résultats précis et atteste du professionnalisme de toutes les équipes, à la fois celles qui sont au quotidien sur les cœurs de métiers que constituent la gestion et la relation avec les assurés, mais aussi les fonctions d'appui qui favorisent l'atteinte des résultats.

En 2014, nous poursuivrons nos actions dans un contexte de mise en œuvre de la réforme des retraites prévue par la loi du 20 janvier 2014. Des projets sont engagés pour réaliser de nouveaux progrès en matière de dématérialisation des pièces, d'échanges avec les autres régimes, d'amélioration de la relation avec les assurés du régime minier.

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui contribuent à ces opérations dans l'objectif de servir au mieux et, dans les conditions du mandat qui nous a été confié, l'activité retraite pour les mineurs et leurs ayants-droit.



# MOT DU PRÉSIDENT

Alain Vasselle

Président de la CANSSM



La Caisse des dépôts nous présente, pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, les résultats de sa gestion depuis sa prise en charge des retraites du régime minier, intervenue en 2005.

Les engagements qualitatifs prévus dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2012-2015 sont atteints, les Commissaires aux comptes ont certifié les opérations de recouvrement et de gestion des retraites et les enjeux d'efficience et de performance fixés au regard de la diminution des effectifs des pensionnés du régime sont respectés.

Je félicite, à ce titre, les équipes de la Direction des retraites et de la solidarité (DRS) qui continuent à exercer leurs missions au bénéfice des assurés du régime minier pour les résultats qui sont retracés dans ce rapport d'activité.

Du fait de la réforme des retraites intervenue par la loi du 20 janvier dernier, l'année 2014 sera une année importante en ce domaine avec des évolutions de réglementation, de

nouveaux services développés ainsi que des propositions de simplifications dans la relation avec les assurés.

Avec Michel Bonin, Directeur Général de la CANSSM, nous avons toute confiance en la Caisse des Dépôts pour satisfaire à ces nouveaux enjeux.

2014 constituera, aussi, une nouvelle étape pour le régime minier avec la négociation en cours de la COG 2014-2017 de la CANSSM et les équipes de Retraite des Mines seront associées aux travaux de la CANSSM pour les futurs projets qui seront engagés.

Je sais pouvoir compter sur votre implication à tous.

# Les chiffres clés 2013



**299 029 retraités**

au 31 décembre 2013

**3 615 072 paiements**

**53,61% pensionnés**

de droit personnel

**46,39% pensionnés**

de droit dérivé

**19,6 % retraités**

résidant hors de France, notamment  
en Algérie (5,50 %) et au Maroc (7,60 %)

**âge moyen**

**74,6 ans** pour les **bénéficiaires**

de droit personnel

**79,7 ans** pour les **bénéficiaires**

de droit dérivé

**1,67 Md** d'euros de **prestations**

**5 504 €** par an de montant moyen  
des pensions

---

**6 806 €** annuels pour les bénéficiaires  
de droit personnel

---

**3 981 €** annuels pour les bénéficiaires  
de droit dérivé

---



Un souci permanent de qualité,  
une volonté d'efficience





D  
ES SAVOIR  
FAIRE AU  
SERVICE  
DES ASSURÉS

Dans le cadre du mandat de gestion qui lui a été confié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, et au regard des engagements pris lors de la signature en date du 14 mai 2012, de la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015, la Caisse des Dépôts effectue les opérations de recouvrement des cotisations pour l'ensemble des risques et les activités de gestion des retraites des assurés du régime minier avec un souci permanent de qualité dans les services réalisés au profit des bénéficiaires du régime et une volonté d'efficience. Les missions assurées sur l'ensemble des secteurs d'activité sont adaptées à la population gérée et aux effectifs du régime.

# QUI sont les BÉNÉFICIAIRES de l'assurance vieillesse du régime spécial de la sécurité sociale minière en 2013 ?

**Les bénéficiaires des activités réalisées par les services de Retraite des Mines appartiennent à trois catégories de populations :**

- les «**ACTIFS**» qui continuent à relever du régime minier en fonction de leur activité
- les «**ANCIENS COTISANTS**» qui ont quitté le régime et feront valoir leurs droits à la retraite minière à l'âge requis
- les «**RETRAITÉS**» bénéficiaires d'une pension de droit personnel ou de droit dérivé

## L'INFORMATION des assurés

- les **APPELS** téléphoniques
- l' **ACCUEIL** physique
- la **RELATION** écrite
- l'**OFFRE** internet

# LES ACTIFS

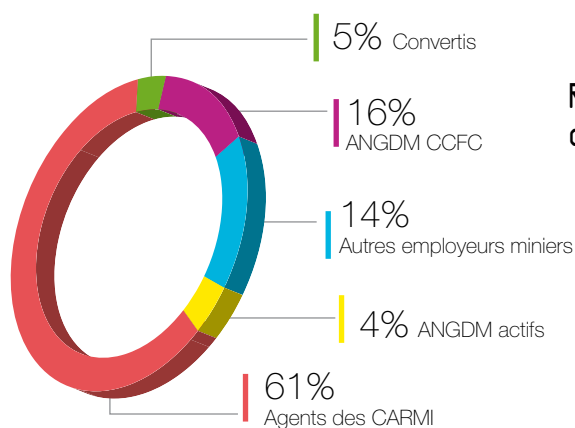
## Qui **SONT**-ils ?

Depuis la fermeture du régime par décret du 27 août 2010, la population des actifs cotisant au régime minier a fortement diminué.

En 2013, 3 227 personnes continuaient à relever du régime minier au titre de leur activité, soit une diminution de près de 25% par rapport à 2012.

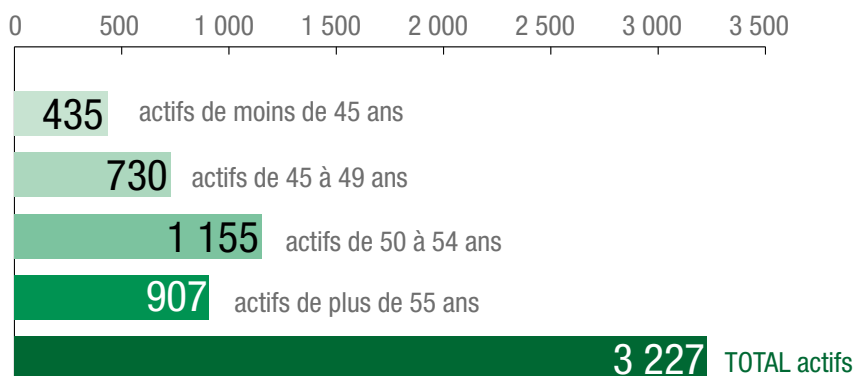
es «actifs» du régime sur l'année sont

- des agents des CARMI qui ont conservé leur affiliation au régime
- des salariés de l'ANGDM et d'autres employeurs miniers tels que les mines de sel de Varangéville et ardoisières d'Angers,
- des agents en congé charbonnier de fin de carrière ou en cessation anticipée d'activité
- d'anciens mineurs convertis qui avaient opté pour un maintien d'affiliation au régime minier au titre du décret 75-8 du 6 janvier 1975. Il subsiste aujourd'hui de cette dernière population seulement 227 personnes dont une partie ne cotise que pour le risque maladie.



Répartition des cotisants du régime minier à fin 2013

Répartition des actifs par tranche d'âge



## Informations des salariés des mines



**Jean-Marc  
Kiffert**

département  
gestion site  
de Metz

Les 25 et 26 septembre 2013, deux journées d'information retraite ont été organisées par le service du personnel de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est à Varangéville (54) qui y a invité les équipes de Retraite des Mines.

Ce site de production de sel compte aujourd'hui 200 salariés affiliés au régime minier. Pendant ces journées, 54 actifs ont été reçus par un gestionnaire pour une information personnalisée.



### Les agents des CARMi

« Environ 2 000 agents des CARMi cotisent en 2013. Certains bénéficient à leur départ en retraite d'avantages spécifiques gérés par Retraite des Mines. Depuis 1996 existe le dispositif de l'avenant 24 négocié avec les partenaires sociaux et validé par les tutelles. Il permet aux personnels administratifs et soignants des CARMi de bénéficier sous certaines conditions d'une retraite complémentaire dès l'âge de 55 ans en complément de la retraite minière de base. En 2013, 115 dossiers ont été instruits au titre de cet accord d'entreprise par Retraite des Mines. »

**Dominique Touma**

Département  
recouvrement

### Des mineurs convertis

« À partir de 1975, les anciens salariés des Charbonnages qui bénéficiaient d'une mesure de conversion dans un autre emploi, pouvaient, sous certaines conditions, conserver leur affiliation au régime minier. Retraite des Mines est en relation avec les entreprises qui emploient ces anciens mineurs pour le recouvrement des cotisations et pour la récupération des données de salaires qui alimentent le compte individuel retraite. Les assurés peuvent mettre fin à leur affiliation en

informant Retraite des Mines. Pour une partie de ceux qui restent affiliés (67 personnes au 31 décembre 2013), un suivi individuel est assuré car ils sont, soit en situation de demandeur d'emploi, soit embauchés pour des emplois de courte durée ou de l'intérim. Des contacts sont régulièrement pris avec les assurés pour une actualisation des données les concernant et des demandes de transfert des cotisations effectuées au régime général vers le régime minier. »

**Sophie Morand**  
Gestion des actifs

# Le **SUIVI** des carrières

## Le transfert des données sociales

Chaque année, les informations recueillies avec la campagne de déclarations annuelles de données sociales

(DADS) permettent de mettre à jour les comptes individuels retraite des assurés du régime minier. Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015, un indicateur de résultat est prévu avec le taux de comptes individuels mis à jour avant le 30 avril de l'année suivant celle de l'acquisition des droits. En 2013, ce résultat est conforme aux attentes de la COG puisqu'il est de 99%.

En alimentant sans retard les comptes individuels des assurés, Retraite des Mines permet de délivrer une information complète lorsqu'ils font une demande de reconstitution de carrières et favorise également la complétude des informations demandées dans le cadre des échanges inter-régimes.

99%

comptes individuels  
mis à jour au  
30 avril 2013

## L'accompagnement des employeurs

Certains employeurs et, notamment ceux qui ont dans leurs effectifs d'anciens agents convertis du régime

minier, adressent toujours la déclaration individuelle annuelle par bordereau papier. Pour faciliter la gestion et le suivi de ces déclarations, une application a été développée en 2013 par les services de maîtrise d'ouvrage de l'établissement de Paris.



**Philippe Mège**

Maîtrise  
d'ouvrage

Pour rationaliser la gestion des déclarations annuelles de données sociales (DADS), un outil mutualisé automatisant les tâches a été mis au point pour ; l'édition par publipostage de courriers pour les employeurs (lettres de lancement de la campagne des DADS ou lettres de relance), le suivi de la réception des DADS, le traitement des fichiers électroniques reçus de la part des employeurs déclarant leurs DADS sur support électroniques, la gestion des DADS déclarées sur support papier et, la production de l'indicateur COG portant sur le taux des comptes mis à jour. Ce nouvel outil a été conçu par la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement de Paris en lien avec les métiers.

## Le recouvrement des cotisations auprès des employeurs miniers

L'activité de gestion de cotisations consiste, non seulement à s'assurer que celles-ci sont bien déclarées et réglées par les employeurs, mais aussi à connaître leur origine, leur quantité et les statistiques qui sont liées. Après ventilation par risques, les cotisations sont reversées aux organismes concernés (URSSAF, CNAF...).

Avec la diminution du nombre d'affiliés cotisant au régime minier du fait de leur activité, la décroissance des montants de cotisations se poursuit.

En 2013, le montant des cotisations recouvré s'élève à 36,7 millions d'euros. Ce montant est en diminution de 18% par rapport à 2012. Sur ce total, la part correspondant au montant des cotisations vieillesse s'élève à 14,4 millions d'euros.

La sécurité et la continuité des opérations liées au recouvrement des cotisations continuent d'être assurées par le maintien de compétence en matière de législation de recouvrement auprès des entreprises privées et l'utilisation d'un logiciel adapté.

La situation économique conduit à rencontrer dans le cadre des opérations de recouvrement des entreprises en difficulté. Un suivi spécifique est effectué par le service Recouvrement de l'établissement de Paris. Le montant des cotisations restant à recouvrer s'établit à 1,2 million d'euros. Le taux des restes à recouvrer est de 3,29% à fin 2013.

*L'article 1511 du décret du 2 novembre 2004 a transféré la compétence du recouvrement des cotisations à la Caisse des Dépôts pour l'ensemble des risques. Retraite des Mines procède donc au recouvrement des cotisations et taxes associées pour le compte de la CANSSM, de la CNAF et des autorités organisatrices de transport.*



**François Darnet**

Département recouvrement

question à

### Quelles sont les attendues des compétences des gestionnaires en matière de recouvrement des cotisations ?

Le recouvrement des cotisations est une activité qui demande des connaissances spécifiques en matière de réglementation, une maîtrise du progiciel de recouvrement SNV2/Branche Recouvrement (outil de recouvrement des cotisations du régime général), et un grand sens de la relation client dans l'accompagnement des employeurs privés en difficultés financières.

# LES ANCIENS COTISANTS

## Qui **SONT**-ils ?

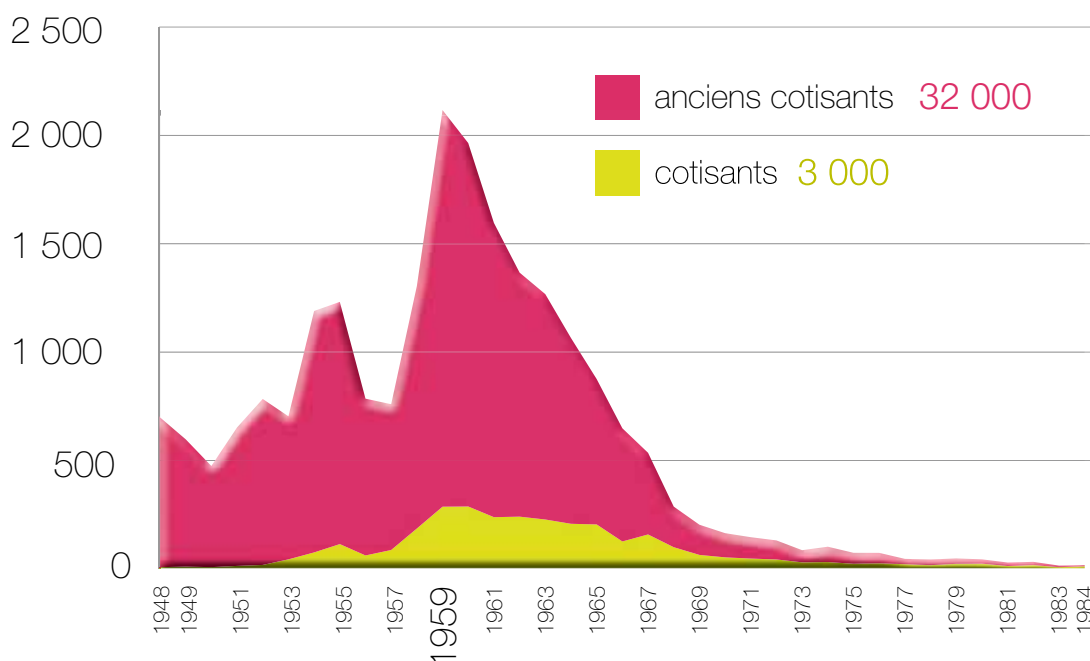
Les futurs retraités du régime minier sont les 3 200 assurés toujours actifs chez un employeur relevant du régime minier mais aussi les 30 000 anciens assurés qui n'ont pas encore demandé leurs droits à la retraite minière.

Depuis la mise en œuvre du droit à l'information (DAI) en 2007, ils sont informés de leur situation au regard de la retraite du régime minier dans le cadre des campagnes annuelles des relevés individuels de situation (RIS) et des estimations indicatives globales (EIG).

*Le RGCU, Outil de gestion unique des carrières Aux côtés des autres régimes de retraites gérés par la Caisse des Dépôts, Retraite des Mines participe aux projets d'évolution des systèmes d'information qui doivent permettre de mieux répondre aux attentes des assurés avec une réactivité optimisée.*

*En ce qui concerne les futurs retraités, Retraite des Mines a en 2013 formalisé l'expression des besoins vis-à-vis du RGCU (répertoire de gestion de carrière unique) Ce répertoire créé par la loi du 9 novembre 2010 contiendra l'ensemble des informations relatives à la carrière des assurés et nécessaires pour déterminer les durées d'assurance et vérifier la cohérence des données.*

Effectifs des actifs (cotisants et anciens cotisants) par génération en 2013





# Le droit à l'INFORMATION

En 2013, la campagne systématique du droit à l'information concernait les générations 1950 et 1953, pour les estimations indicatives globales (EIG) et 1963, 1968, 1973 et 1976 pour les relevés individuels de situations (RIS).

14 071 personnes étaient des actifs ou d'anciens assurés du régime minier et ont donc reçu un document comportant un feuillet «Retraite des Mines» comprenant des informations sur leur périodes d'assurance dans le régime.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de nouveaux services ont été mis en place, en particulier l'entretien information retraite qui consiste à communiquer aux assurés de 45 ans et plus, des informations sur les droits et les montants de prestation auxquels ils pourront prétendre dans leur différents régimes. Les assurés du régime minier peuvent à tout moment demander un relevé de situation individuelle (RIS/e) à partir du site Internet de Retraite des Mines.



3 200

actifs

14 071

feuillets Retraite des Mines adressés pour la campagne DAI 2013

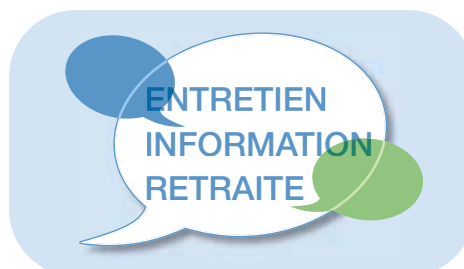
30 000

anciens cotisants qui n'ont pas fait valoir leurs droits à pension minière

# Les **ENTRETIENS** information retraite, une nouvelle offre de service

Ce nouveau service a concerné 82 personnes en 2013. Près de la moitié de ces EIR ont été réalisés lors des rencontres physiques organisées par Retraite des Mines à la mine de sel de Varangéville et au Forum International retraite de Mulhouse.

Pour permettre de fournir aux assurés une information fiable et exhaustive, les gestionnaires retraite ont reçu une formation à la réglementation des autres régimes et à l'utilisation des outils de simulation de calculs des retraites de base et complémentaires (M@rel).



## Dispositif mis en place



**Hélène Gazier**

Département  
Relation Clients

Les demandes d'EIR sont réalisées par la direction des gestions de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, soit spontanément, soit à la suite d'une demande d'estimation du montant de la retraite ou d'une demande de relevé individuel de situation en ligne (RIS/e).

À réception d'une demande, le service destinataire s'assure de son éligibilité. L'assuré doit avoir plus de 45 ans, ne doit pas être déjà retraité et ne doit pas avoir fait une demande d'EIR auprès d'un autre régime.

La demande est alors enregistrée sous la forme d'un «encours» dans le portail «Info-Retraite» et, en interne

dans le suivi d'affaire de l'assuré. Un relevé individuel de situation (RIS) est adressé à l'assuré pour validation des éléments relatifs à sa carrière. Après validation du RIS, il est procédé à l'estimation du montant de la future retraite, tous régimes confondus, et selon différentes hypothèses de cessation d'activité. Une fiche de synthèse retrace, en plus des simulations, tous les faits marquants de la carrière. Ce document est enfin communiqué à l'assuré, sous une forme dématérialisée. Un rendez-vous peut-être fixé avec l'assuré s'il souhaite des renseignements complémentaires.



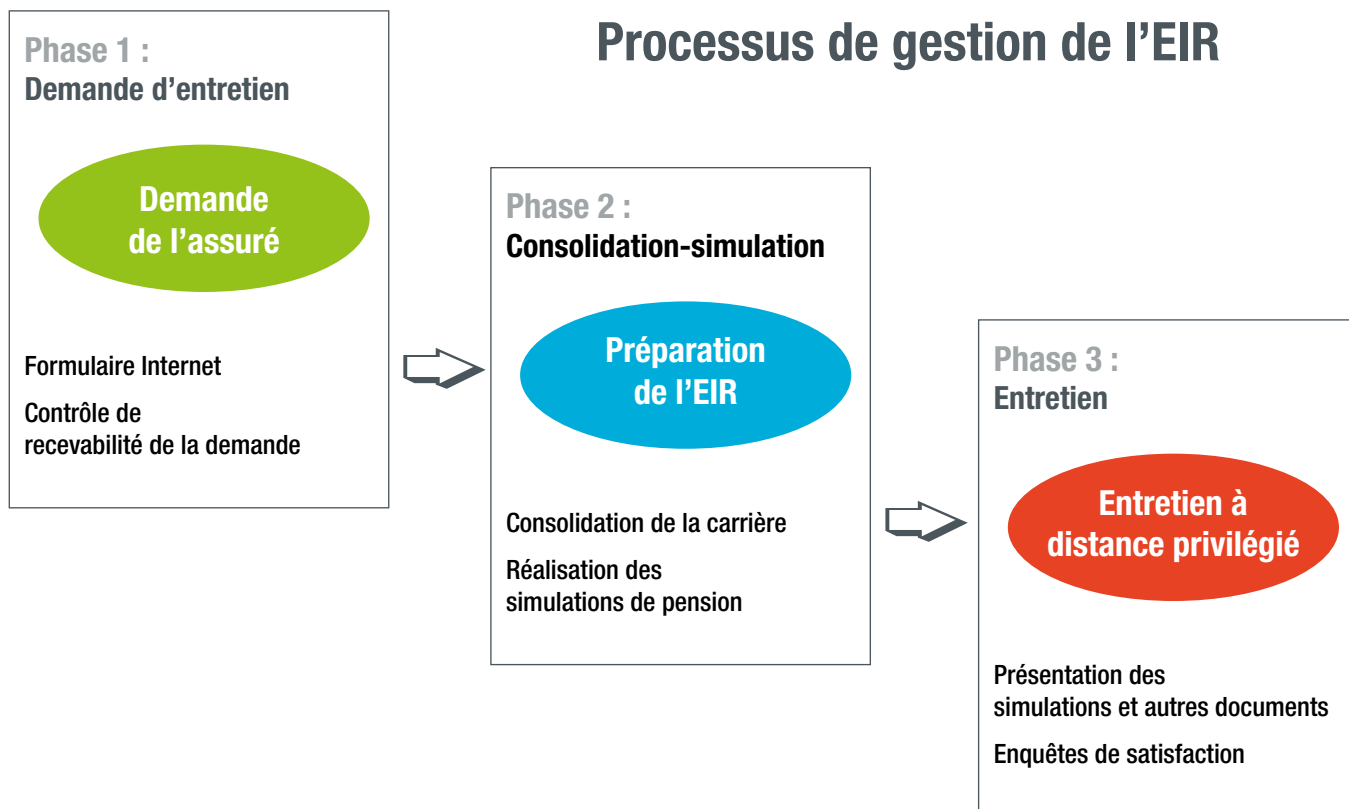
**Chantal  
Labbé**

Département  
gestion  
retraites

Prévu par la loi portant réforme des retraites de 2010, l'EIR transforme la relation avec les actifs qu'entretient Retraite des Mines. En permettant à tout assuré de contacter n'importe quel régime auquel il a cotisé afin de faire le point à partir de 45 ans sur sa carrière professionnelle, il nous conduit à apporter une réponse multi-régimes et à réaliser des simulations intégrant plusieurs réglementations.

Afin d'estimer la retraite des assurés relevant de plusieurs régimes dont Retraite des Mines, toute l'équipe, composée de cinq volontaires a été formée aux législations, des régimes, ainsi qu'à l'outil de simulation M@rel. La conduite de ces entretiens est un volet intéressant de notre activité, qui complète l'activité courante de gestionnaire.

## Processus de gestion de l'EIR



# LES RETRAITÉS

## Qui **SONT**-ils ?

### Les retraités et les prestations servies

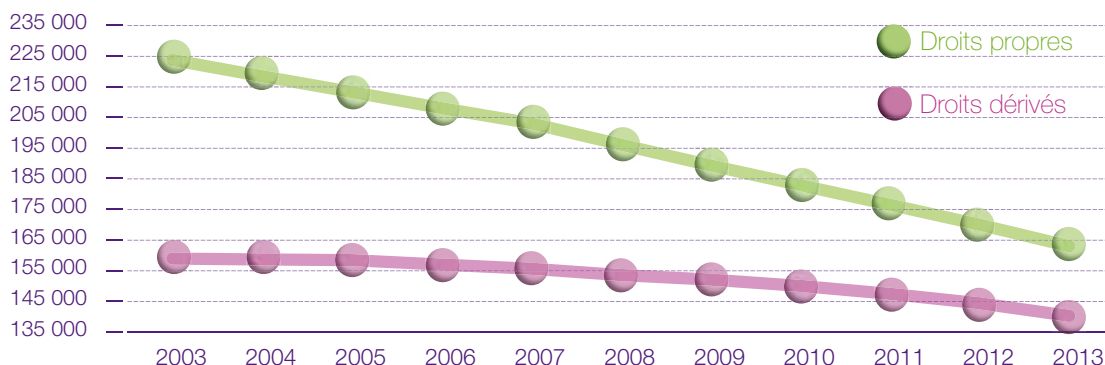
À la fin 2013, on dénombre 299 029 bénéficiaires d'une prestation minière. L'effectif total des retraités a diminué de 3,66% depuis 2012.

L'âge moyen des retraités est de 74,6 ans pour les bénéficiaires de

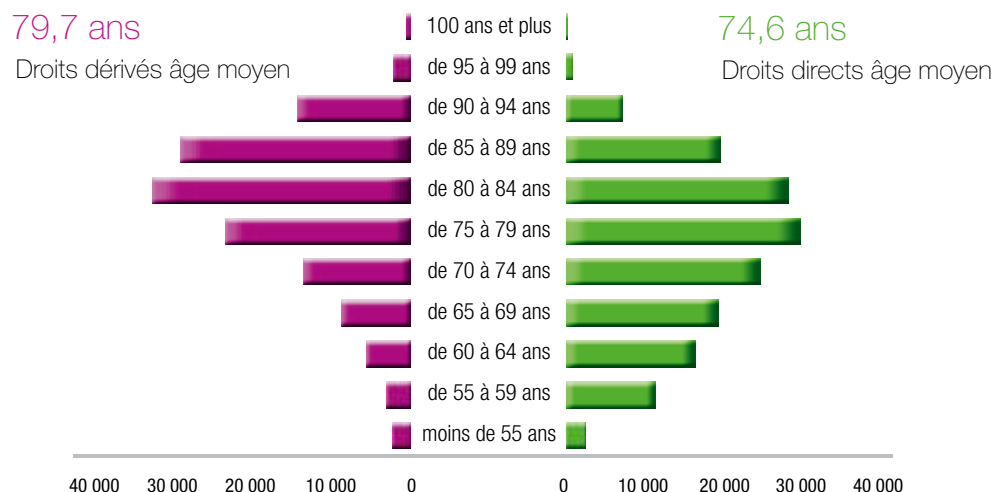
pensions de vieillesse et 79,7 ans pour les titulaires de pensions de réversion. La population des bénéficiaires d'une pension de droit personnel est en diminution. Elle représente 53,7% des prestations servies en 2013 contre 54,1% en 2012.

Les retraités âgés de 100 ans et plus représentent 0,08% des titulaires d'une pension personnelle et 0,37% des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé.

### Évolution de l'effectif moyen des retraités (2003-2013)



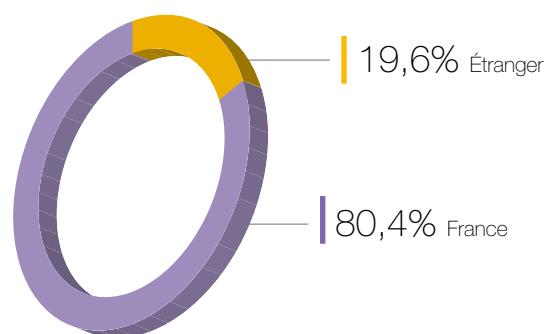
### Pyramide des âges des retraités du régime minier (31/12/2013)



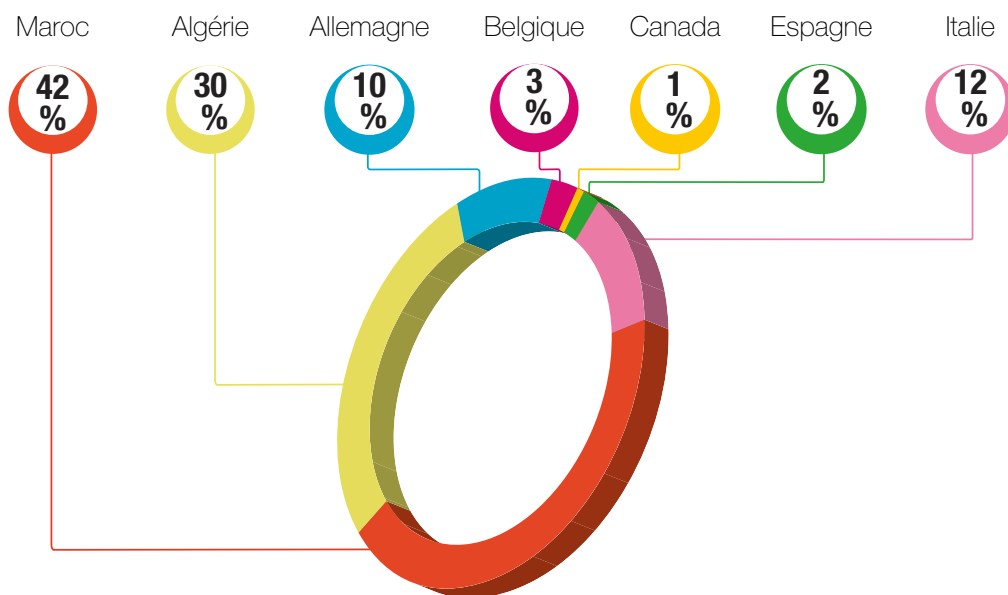
## Des retraités en France et à l'étranger

En 2013, 19,6% des bénéficiaires d'une prestation résident à l'étranger, principalement dans les pays du Maghreb (Maroc, Algérie) et en plus faible proportion dans les pays européens (Italie, Allemagne).

### Répartition des pensionnés résident en France et à l'étranger (31/12/2013)



### Répartition des pensionnés résident à l'étranger (31/12/2013)



# Les **ATTRIBUTIONS** de prestation

## Un service réalisé dans un délai optimum pour tous les types de pensions

**A**u cours de l'année 2013, 2 995 pensions minières de vieillesse ont été examinées et attribuées par les services de Retraite des Mines.

La majeure partie des personnes concernées ne relevaient plus du régime minier lorsqu'elles ont demandé leur retraite. La pension de vieillesse peut également faire suite à une pension d'invalidité ou une pension anticipée.

Les effectifs de nouveaux bénéficiaires d'une pension personnelle ont diminué de 15,5% par rapport à 2012.

En 2013, 6 767 pensions de réversion ont été attribuées. Ces volumétries sont relativement stables par rapport aux années précédentes. Le nombre d'annulations de pensions en raison du décès des bénéficiaires est en augmentation du fait du vieillissement de la population des retraités mineurs.

Dès réception des formulaires de demande de prestations, ils sont dématérialisés et les services de gestion à Paris et à Metz récupèrent les informations pour instruire les dossiers.

Pour les nouveaux retraités bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou de réversion, la liquidation de la retraite de base doit demeurer un service réalisé dans des délais optimum.

*L'objectif fixé dans la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015 est d'assurer le premier versement de prestations (suite à une cessation d'activité ou un décès dans le cas des bénéficiaires de pensions de réversion) dans le mois qui suit la date d'ouverture des droits pour les retraités domiciliés en France. En 2013, cet objectif était atteint pour 99,91% des nouveaux titulaires d'un droit personnel en 2013.*

12,1

jours de délai moyen d'instruction des demandes de pension

6 767

prestations de réversion

Pour les retraités domiciliés à l'étranger, l'examen des droits est conditionné par la production des formulaires réglementaires et pièces justificatives prévues par les dispositions de l'accord international conclu avec l'État de résidence.

Pour les ressortissants de l'Union européenne, Retraite des Mines participe au projet européen EESSI «European exchanges of social security informations» qui permettra de réceptionner les demandes de prestations, instruire et notifier les droits par voie dématérialisée à partir de 2018.

# Au-delà des frontières



**Jean-Luc  
Fabrizi**  
département  
Gestion Mines  
site de Metz

L'application des règlements communautaires est une technicité qu'il est nécessaire de maîtriser pour établir correctement les droits des assurés qui ont effectué leurs carrières dans différents pays. Depuis 2011, les dossiers sont pris en charge par le département Gestion Mines à Metz

Après comparaison des montants, la pension du montant le plus élevé est servie.

La coordination entre les institutions concerne également les caisses de retraites complémentaires. L'ensemble des formulaires est adressé au GIE-ARCCO qui se chargera d'instruire les droits à partir des documents communiqués.

## Des échanges formalisés

Les échanges entre les institutions retraite des différents pays sont réalisés au moyen de formulaires E (européens) établis sur papier dans la langue de l'État émetteur.

## De la technicité dans l'application des législations

S'agissant du calcul des droits à pension, les règlements communautaires prévoient un double calcul de la pension, un sur la base des seuls services accomplis en France dite «pension nationale» et un autre avec la prise en compte de l'ensemble de la carrière accomplie dans l'ensemble des pays de l'UE pour la «pension communautaire».

*Les textes européens prévoient une coordination en matière de sécurité sociale afin de garantir aux travailleurs migrants l'égalité de traitement et une continuité de leur protection sociale lors de leurs déplacements dans les territoires de l'union européenne. Les règlements ont beaucoup évolué au fil des années avec les intégrations successives de nouveaux états dans l'union, mais aussi leur extension aux ressortissants d'états tiers.*

# Les **PRESTATIONS** en gestion

## Des catégories de prestations diverses

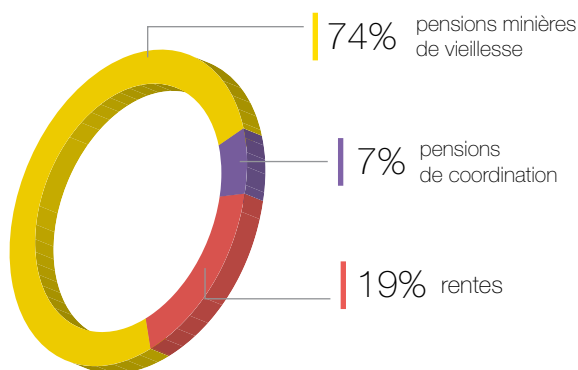
L'effectif le plus important demeure celui des pensions minières de vieillesse avec 118 631 bénéficiaires. Selon les études menées par les services de l'actuariat de Retraite des Mines, c'est à partir de 2020 que la volumétrie des pensions de réversion deviendra supérieure à celle des droits personnels.

Les catégories de prestations sont diverses et sont constituées de pensions calculées selon les dispositions prévues par la réglementation minière et de prestations dites «de coordination». Il s'agit d'assurés ayant exercé une activité dans un autre régime et dont les droits réexaminés selon les règles de calcul du régime général de sécurité sociale sont plus avantageux avec l'application de la législation générale.

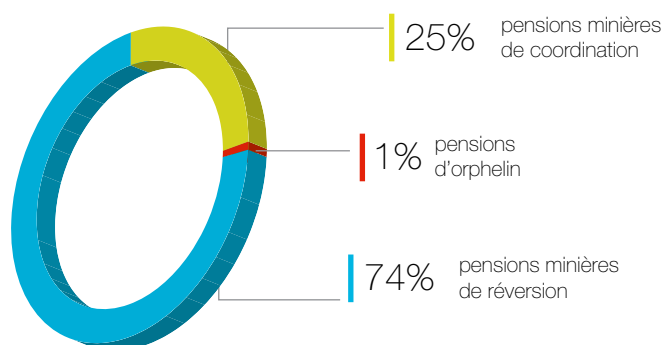
Le volume des prestations de coordination diminue plus fortement que les pensions minières depuis l'application de la mesure d'actualisation des durées de service prévue par le décret du 3 mai 2002 aux retraités bénéficiant d'une retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1987 et étendue aux retraités des générations précédentes par décret du 30 août 2011.

Par ailleurs, en 2013, 1 768 personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite perçoivent un avantage de retraite anticipée calculé et versé par Retraite des Mines et remboursé par l'employeur ou l'État.

### Pensions de vieillesse par type



### Pensions de réversion par type



**102 975**  
pensions minières de réversion

**34 045**  
pensions de réversion de coordination

**1 691**  
pensions d'orphelin

**4**  
pensions d'invalidité de réversion

**118 631**  
pensions minières de vieillesse

**29 513**  
pensions de vieillesse de coordination

**11 471**  
rentes de vieillesse

**261**  
pensions d'invalidité (générale, professionnelle, de coordination)



# REGARD SUR LE MÉTIER DE GESTIONNAIRE



**Chantal Lecoq**

Département  
gestion retraites

## Un métier riche en diversité

De l'information des droits à la retraite des affiliés à la liquidation de leur droit... jusqu'au paiement des prestations, les gestionnaires de la direction des gestions en charge des dossiers du régime des mines accomplissent l'ensemble des processus de gestion. Aux retraites personnelles ou de réversion, d'autres avantages peuvent s'y ajouter au regard de la situation personnelle et familiale du retraité (supplément pour enfant, majoration pour conjoint à charge, allocation pour enfant à charge ou majoration tierce personne, allocation supplémentaire aux personnes âgées).

Une palette de prestations relevant à la fois de la législation du régime des mines mais

également des législations applicables aux poly-pensionnés. L'équipe est polyvalente sur tous les actes de gestion, maîtrise et applique les dispositions des différentes législations.

## Des outils à disposition et consultables par tous

Pour assurer cette offre de services dans les meilleures conditions, les gestionnaires disposent d'un ensemble d'outils de partage d'information communs à tous les régimes de retraite comme le portail EOPS et le RNCPS. En interne, le gestionnaire assure le suivi de son portefeuille d'affaires à partir d'un suivi d'affaires qui trace l'ensemble des actions à réaliser avec une priorisation des actions à effectuer en fonction des dates d'échéance de réalisation «atteintes, urgentes, futures».

Depuis 2009, les gestionnaires n'ont plus recours au dossier physique. Dès leur réception, tous les formulaires de demandes de prestations sont numérisés en amont.

## Des échanges personnalisés

Les gestionnaires assurent également les activités impliquant une relation de proximité avec les clients. Un gestionnaire est en mesure de suivre chaque étape de la vie d'un dossier retraite. Un

assuré peut être mis en relation par téléphone avec le gestionnaire qui a la charge de son dossier, ses coordonnées téléphoniques figurant sur les courriers et disposer ainsi d'informations personnalisées sur le suivi de sa demande.

## Un métier sans cesse en évolution, se tenir informé une obligation

Les services de gestion doivent s'adapter aux changements législatifs. Être gestionnaire retraite pour le compte de Retraite des Mines demande des connaissances en matière de réglementation minière. Les gestionnaires doivent également suivre l'évolution de la législation nationale applicable aux poly-pensionnés. Pour liquider les dossiers des affiliés qui ont eu une activité minière ou hors mine à l'étranger ou y résident, ou ceux de leur ayant-droit, les gestionnaires doivent suivre l'évolution des textes relevant des accords internationaux.

# Les COTISATIONS sociales

es bénéficiaires de retraites sont, en fonction de leur résidence et de leur situation vis-à-vis de l'impôt, assujettis à des cotisations et contributions.

L'assiette de la CASA est identique à celle de la contribution sociale généralisée (CSG) et son taux est fixé à 0,3% et a été précomptée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

L'article 17 de la loi 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 a institué une contribution de solidarité pour l'autonomie assise sur préretraites ainsi que sur les pensions de retraite et d'invalidité, au profit de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

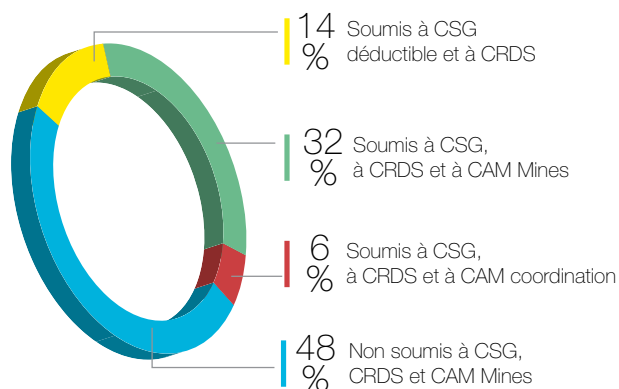
## Taux des précomptes au 1<sup>er</sup> janvier 2013

	Domicile en France			Domicile à l'étranger
	Non imposable revenu fiscal de référence		Imposable	
	Inférieur ou égal à la limite	Supérieur à la limite		
<b>C.A.M. - Pensions minières</b>	0%	0%	0,5%	3,7% <sup>(1)</sup>
<b>C.A.M. - Pensions coordination</b>	0%	0%	0%	3,2% <sup>(1)</sup>
<b>C.S.G.</b>	0%	3,8%	6,6% <sup>(2)</sup>	0%
<b>C.R.D.S.</b>	0%	0,5%	0,5%	0%
<b>C.A.S.A. (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013)</b>	0%	0%	0,3%	0%

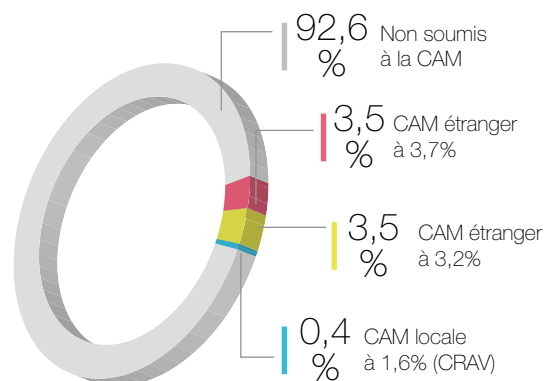
(1) si les soins de santé sont à la charge de la France

(2) 4,2% déductible du revenu imposable

## Répartition des retraités par type de cotisations sociales



## Répartition des retraités par taux de cotisations maladie



# Le **PAIEMENT** des retraites

Maintenir un haut niveau de qualité de service est une priorité dans la gestion des paiements des pensions de Retraite des Mines.

## En 2013

- ✓ 2 973 303 paiements ont été réalisés en France pour environ 1,51 milliard d'€,
- ✓ 641 769 paiements ont été émis à l'étranger pour environ 100 millions d'€.

Les paiements effectués sur les pays du Maghreb (Algérie et Maroc) représentent 72% des paiements effectués à l'étranger.

## Une **NORME** européenne pour les paiements

La Caisse des Dépôts s'est mise en capacité d'émettre et recevoir des virements selon les nouvelles normes SEPA sur l'ensemble des fonctionnalités concernant ses paiements.

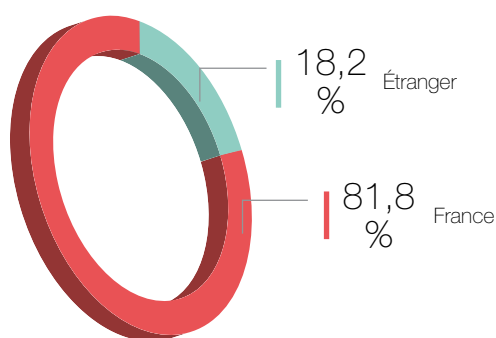
En 2013, le mode de règlement SEPA France a été adopté pour traiter les actes de gestion « Paiement » ; émissions, impayés, prélèvements au format SEPA.

Une reprise de l'antériorité des 3 millions de RIB et transformations aux nouvelles normes BIC/IBAN de l'application Client a été effectuée.

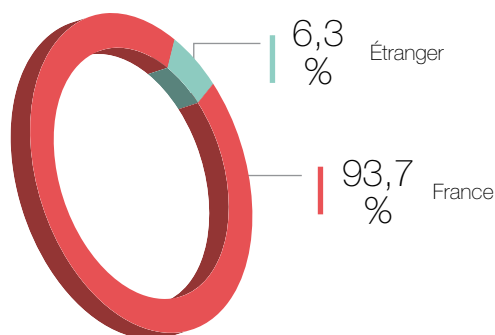
Les premiers paiements émis en format BIC/IBAN ont été les paiements de Retraite des Mines pour l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 2013 payés le 8 octobre 2013.

La disparition des coordonnées de type RIB est prévue fin décembre 2014. Tous les paiements par virement devront alors être émis en format BIC/IBAN.

## Répartition des paiements France/Étranger<sup>1</sup> (en nombre)



## Répartition des paiements France/Étranger<sup>2</sup> (en montant)



<sup>1</sup> Une partie des retraités résidant dans un pays étranger, perçoit sa retraite par virement sur un compte ouvert dans une banque française.

<sup>2</sup> Les carrières minières des assurés résidant à l'étranger sont moins longues que celles des retraités résidant en France, et le montant moyen de la pension, est moins élevé.

## Mode de règlement des pensions

Le paiement des pensions en France s'effectue par virement sur un compte bancaire, postal ou d'épargne.

Près de 18% des paiements sont effectués dans 65 pays étrangers. La BECM (Banque Européenne du Crédit Mutuel) partenaire historique du fonds assure le règlement à l'international des pensions par l'intermédiaire d'un réseau de correspondants dans les pays.

Les paiements à l'étranger sont réalisés selon deux modes de paiement, des paiements domiciliés et des paiements non domiciliés. Actuellement, environ 55 000 paiements sont réalisés à l'étranger pour le fonds Mines.

9% de ces paiements de pensions sont accomplis en non domicilié, à l'adresse du pensionné et réalisés soit par lettre chèque, mise à disposition ou mandat postal en fonction du pays de résidence.

Plus 49 000 paiements sont effectués par virement sur un compte ouvert à l'étranger avec deux formats de virements internationaux pour les pays appartenant à la zone IBAN et les autres.

L'augmentation du nombre de paiements domiciliés suite aux différentes campagnes de domiciliation bancaire permet de limiter les incidents de paiement, de réduire les réclamations des retraités en leur assurant un mode de paiement sécurisé et «à bon droit»,

Ces demandes relèvent de deux catégories :

- ✓ soit d'une mesure judiciaire destinée à protéger la personne alors, la pension continue d'être versée au pensionné et dans ce cas, seuls les courriers sont adressés au tuteur légal,
- ✓ soit le pensionné réside dans une maison de retraite ou est admis dans un établissement en long séjour au titre de l'aide sociale alors, la pension est directement versée auprès de l'établissement d'accueil.

## Paiement d'arrérages restant dus au décès

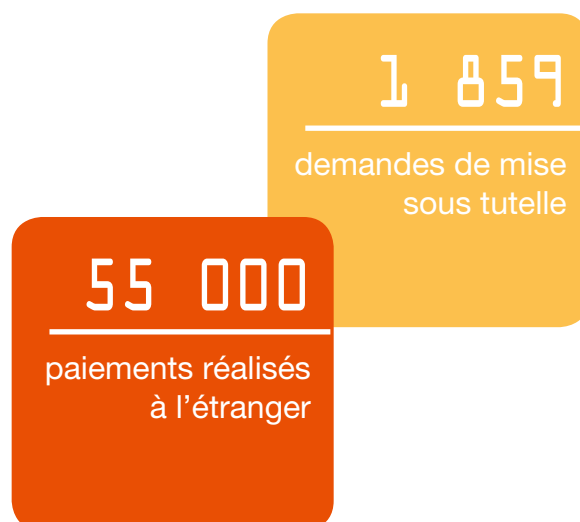
Après le décès d'un pensionné, des arrérages peuvent être dus. Pour l'ensemble des décès enregistrés soit 19 000 en 2013, près de 9 000 contrats (47%) ont donné lieu à un versement des sommes restant dues au décès.

Ces arrérages sont versés soit à l'intervenant successoral, soit au conjoint survivant, soit au notaire chargé de la succession ou aux héritiers.

Les paiements sont réalisés en France par virement sur un compte et, à l'étranger par virement dans un établissement bancaire ou par lettre chèque, mise à disposition ou mandat postal en fonction du pays de résidence.

## Tutelles - aide sociale

Compte tenu de la démographie de la population minière, il apparaît une évolution du nombre de majeurs protégés. La gestion, le suivi et parfois le paiement des pensions sont de plus en plus souvent gérés par des tiers de confiance. Pour des pensionnés résidant en France, 1 859 nouvelles demandes de mise sous tutelle ont été traitées en 2013, soit une augmentation de 12%.





Unité paiements

## Le suivi des impayés

En 2013, les retours de sommes impayées ont représenté 0,07% des 3,6 millions de paiements effectués aux retraités contre 0,18% en 2012.

Les campagnes de domiciliation bancaires effectuées en 2012 pour les paiements à l'étranger et la mise à jour rapide des coordonnées bancaires ont contribué à la diminution des retours d'impayés.

Par ailleurs, tous les retours d'impayés pour le motif autre que «décédé» sont créés automatiquement par un flux dans un suivi d'affaire ce qui permet aux gestionnaires de les prendre en charge quotidiennement.

La majorité des retours impayés ont concerné essentiellement les paiements non domiciliés (mandat international,

mise à disposition, lettre chèque) des bénéficiaires de prestations résidant au Maroc.

En 2013, les fusions d'établissements bancaires italiens et espagnols ont également généré des retours de sommes impayées.

L'unité qui assure le suivi des paiements des retraites a effectué en 2013, 58 036 changements d'adresse et 40 957 modifications des coordonnées de paiement.

0,07%

de paiement  
impayé

3,6

millions

de paiements

# LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

## En **QUÊTE** de satisfaction

Les services de Retraite des Mines ont pris en charge 69 549 appels téléphoniques concernant la situation d'assurés ou retraités du régime minier. 98,68% ont été traités par un téléconseiller ou par une réponse délivrée par le serveur vocal interactif.

### Enquête de satisfaction

Dans la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015, Retraite des Mines s'est engagée à «s'assurer que les offres de

service du centre d'appels répondent de manière satisfaisante aux besoins des assurés du régime minier.»

La direction des gestions de l'établissement de Paris de la DRS de la Caisse des Dépôts a pris des dispositions pour mener une enquête de satisfaction auprès des usagers du centre d'appels. Par téléphone,

les retraités ou actifs sont invités à répondre à une série de trente questions à partir d'un questionnaire d'une durée d'une dizaine de minutes. Le panel est constitué de 150 retraités, et actifs ayant contacté le centre d'appels dans les trois derniers mois.

Le bilan de satisfaction a permis de distinguer les points forts et les points faibles des services proposés en vue d'améliorer et d'optimiser la qualité des services en matière de relation clients. L'indicateur de qualité fixé par la COG est d'obtenir un taux de satisfaction d'au moins 80%.

69 549

appels entrants

98,68%

taux d'appels décrochés

### Volumétries et taux d'appels décrochés

2012		2013
70 400	Total des appels entrants sur le SVI	69 549
96,89%	<i>Taux d'appels décrochés</i>	98,68%

## Des assurés satisfaits

La satisfaction des usagers vis-à-vis du centre d'appel se maintient à un très bon niveau.

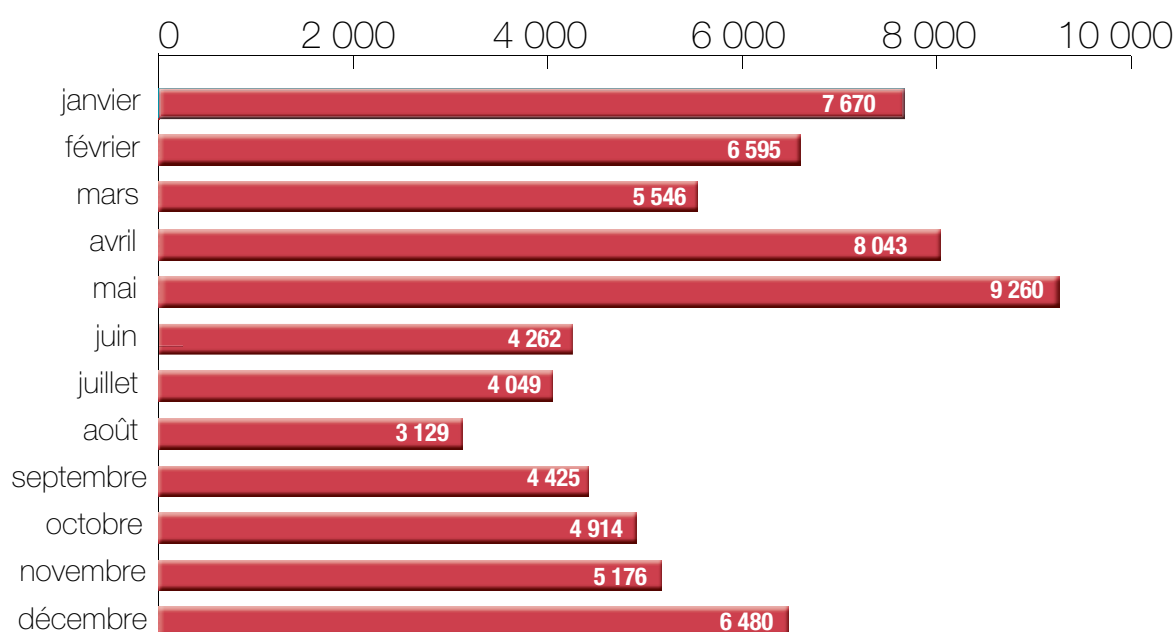
À noter, toutefois que les intervenants ont changé, 77% des appelants (contre 57% en 2012) ne sont pas des affiliés mais des tiers (enfants, assistantes sociales autres organismes...) et seulement 20% des appelants avaient déjà contacté le régime.

Le nombre d'appels téléphoniques augmente à deux moments forts de l'année :

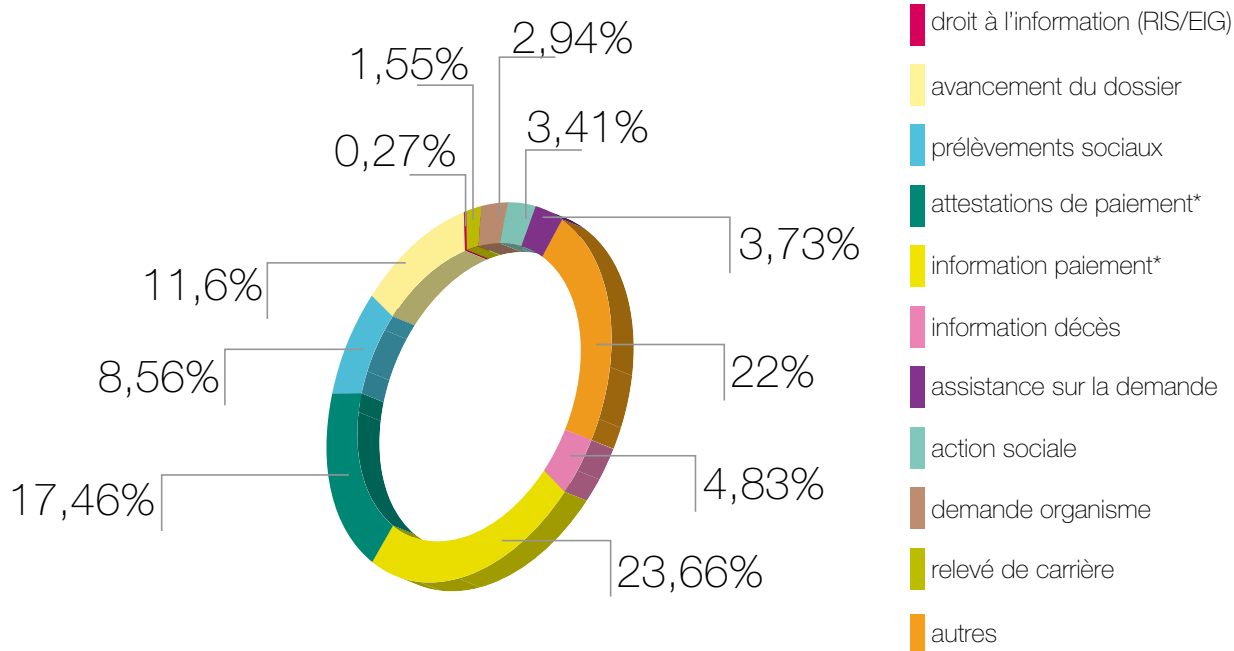
- ✓ en décembre et janvier, suite au retour d'information de la Direction Générale des Finances Publiques et à la mise à jour des cotisations sociales
- ✓ en avril et mai, lors de l'envoi des attestations fiscales et des bulletins de paiement



## Répartition annuelle des appels téléphoniques



## Typologie des appels reçus



\*Les appels concernant les paiements représentent 41,12% des demandes traitées.

## Une relation de service

« Le département de la relation client gère au quotidien tous les types de relations avec les assurés du régime minier. Chargé de traiter à la fois l'accueil téléphonique, l'accueil physique et la gestion des courriels, il garantit une accessibilité, une disponibilité et une réactivité maximales, grâce à la mise en place d'outils de centre d'appels. Un outil de supervision permet d'observer en temps réel les flux et d'adapter les ressources pour gérer les pics d'appels et la répartition entre les gestionnaires.»

**Myriam Coudray**  
département  
relation client





# L'ACCUEIL PHYSIQUE

es assurés ont la possibilité de rencontrer des gestionnaires dans les accueils des sites de Paris et de Metz ainsi que dans le cadre des permanences

mensuelles organisées à Freyming-Merlebach et à Forbach. Les dates des permanences sont disponibles sur le site internet.

Retraite des Mines a également été présente sur deux Forums internationaux de la retraite, à Mulhouse et à Forbach.

Depuis 2013, un questionnaire de satisfaction est proposé au visiteur, ce qui permet d'alimenter les indicateurs de qualité du benchmark de la Direction de la sécurité sociale (DSS). Le niveau de satisfaction global est très élevé, 99,49%, dont 87% de «très satisfait.»



Tous les mois, retraités ou futurs retraités du régime minier sont accueillis à la journée d'information retraite à Forbach et à Freyming-Merlebach. Chacun vient chercher une réponse personnalisée.



**169**  
visiteurs accueillis aux permanences retraites (Forbach et Freyming-Merlebach)

**1 109**  
visiteurs sur sites, Paris (830) et Metz (279)

**55**  
assurés lors des journées d'information à Varengéville

## Un service client de proximité

« Sur le site de Paris de Retraite des Mines, le département Relation clients assure l'accueil physique, sans rendez-vous, de retraités et de futurs retraités. Chaque visiteur est unique, il n'y a pas de profil particulier, ce sont principalement des poly-pensionnés d'origine étrangère venant rechercher une aide et des conseils afin de pouvoir constituer au mieux leur droit à pension au regard de l'ensemble des régimes de base et complémentaires. Au sein de l'équipe, tous les gestionnaires sont en capacité d'assurer l'accueil physique en complément de la gestion des appels téléphoniques et des courriels. Chacun d'eux a été formé au contact client.»

**Laurence Carrère**  
département relation client

# LA RELATION ÉCRITE

## La relation écrite

es assurés du régime minier communiquent également beaucoup par relation écrite avec leur régime de retraite.

Le courrier est, après le téléphone, le canal de communication le plus utilisé.

A ce titre, 39 659 courriers de demandes d'information sur les droits ou la situation des retraités ont été reçus en 2013. Pour 90,86% des demandes, la réponse a été apportée dans un délai inférieur à 15 jours conformément aux engagements pris dans la convention d'objectifs et de gestion.

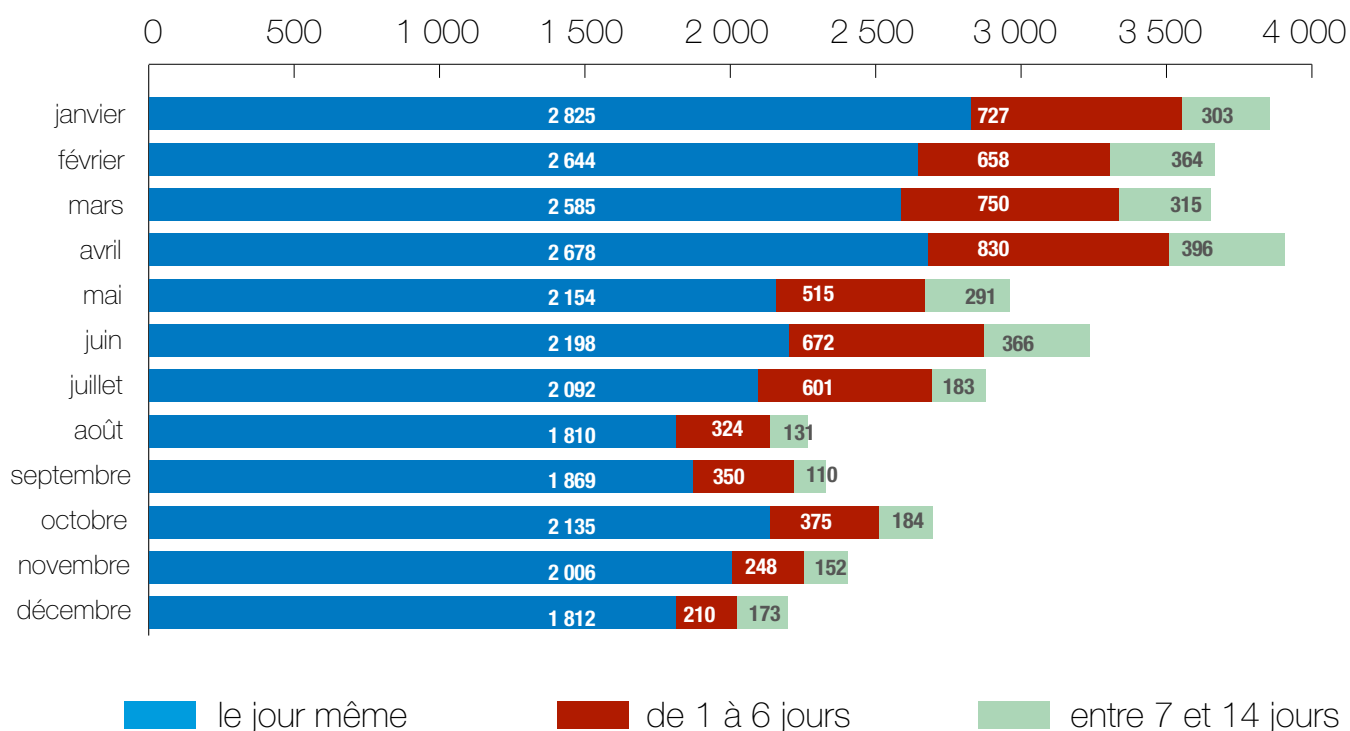
39 659

courriers reçus

90,86%

de réponses aux courriers en moins de 15 jours

## Volumétrie des courriers traités en moins de 15 jours



# L'OFFRE INTERNET



## Une offre de service en progression

Le nombre de courriels reçus par l'unité Relation Clients a fortement augmenté, passant de 2 363 en 2012 à 3 559 en 2013 (+ 50,6%).

Ce mode de contact demeure toutefois moins utilisé que les autres canaux (téléphone et courrier), les demandes par courriel ou sur le site internet [www.retraitedesmines.fr](http://www.retraitedesmines.fr) représentent seulement 8,97% des demandes d'informations reçues.

Conformément aux engagements de la COG 2012-2015, Retraite des Mines poursuit la mise à disposition d'informations pour les retraités et futurs retraités ainsi que l'accès à des services en

ligne. En 2013, le site Internet [www.retraitedesmines.fr](http://www.retraitedesmines.fr) a enregistré 73 780 connexions contre 66 143 en 2012 soit une augmentation de 11,4%.

3 500

courriels reçus

73 780

connexions internet



Notre expertise au service  
de nos assurés



# D ES FONCTIONS D'APPUI POUR ACCOMPAGNER LA GESTION

Retraite des Mines s'est engagée dans la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015 a améliorer l'efficience de la gestion et anticiper l'évolution du régime des mines.  
Les fonction d'appui interviennent au quotidien pour respecter ces enjeux.

# Des SERVICES offerts une QUALITÉ maintenue

Le CONTRÔLE interne

La MAÎTRISE d'ouvrage

Les SERVICES juridiques

La NUMÉRISATION

Le CONTRÔLE de gestion

La COMMUNICATION

# LE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle des risques est chargé de décliner la politique de maîtrise des risques de la direction des retraites et de la solidarité au sein de l'Établissement de Paris. Il élabore et révisé, annuellement, la cartographie des risques de l'ensemble des processus opérationnels de l'Établissement de Paris. Il veille à la bonne exécution du contrat d'objectif de contrôles défini pour l'année, établit le plan de contrôle annuel qui regroupe les actions de contrôle de premier niveau, a priori et a posteriori, ainsi que de second niveau, qui sont des contrôles ciblés. Il coordonne, enfin, l'ensemble du dispositif de lutte anti-fraude. L'ensemble du dispositif et les résultats obtenus sont présentés et validés au comité des risques de l'Établissement qui se réunit semestriellement.

8,81%

taux de contrôle à posteriori

828

dossiers remis en instruction (contrôle à priori), taux de retour de 5,45%

## Plan de contrôle annuel

Le plan de contrôle annuel de l'Établissement de Paris s'inscrit dans le module de contrôle permanent de PRISM, en tant que plan de contrôle de premier niveau. Il regroupe l'ensemble des actions de contrôle réalisées par les différents acteurs qui participent à sa mise en œuvre : gestionnaires, contrôleurs, contrôle des risques.

- ✓ **Contrôle a priori**, généralement exhaustif, des actes de gestion majeurs, réalisés dans les équipes de gestion au titre de la supervision
- ✓ **Contrôle a posteriori**, fondé sur un échantillonnage statistiquement représentatif, réalisé par le département des contrôles
- ✓ **Contrôles ciblés**
  - réalisés par le contrôle des risques à partir d'outils d'analyse de données recherchant des atypies pouvant révéler des erreurs ou des fraudes.
  - issus des analyses à partir des différents scénarii définis dans le cadre de compétence anti-faude

## Résultats 2013 pour le contrôle à posteriori

Les contrôles sont réalisés sur les actes de gestion correspondant au processus d'attribution et de révision des prestations. Ces opérations permettent de veiller à la qualité du service rendu et de détecter les compléments d'information ou de formation à réaliser auprès des gestionnaires sur les évolutions réglementaires ou la maîtrise de nouveaux outils. En 2013, 1 006 contrôles ont été exercés sur 11 415 actes, représentant un taux de contrôle de 8,81%.

34 anomalies à incidence financière ont été relevées, représentant un taux d'erreur à incidence financière de 3,38%. Le taux attendu pour 2013 dans la convention d'objectifs et de gestion s'élève à 3,5%.

Le montant de l'incidence financière s'est élevé à 13 681 €, ce qui représente un taux d'incidence financière de 0,414%.



## Le paiement «à bon droit» des prestations

Des engagements ont été pris dans la COG pour garantir le paiement à «bon droit» des prestations attribuées. Dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, plusieurs actions sont mises en œuvre à cet effet dont les contrôles de droits. En 2013, 15 278 contrôles d'existence des retraités résidant à l'étranger ont été réalisés et 2 373 contrôles de

bénéficiaires de la majoration pour conjoint à charge. Ces opérations ont permis de recueillir des informations concernant 159 décès qui n'avaient pas été signalés et 1 437 courriers n'ont pas reçu de réponses. Après réexamen, le versement de la pension est suspendu dans l'attente de la communication d'un document attestant que le retraité est toujours en vie.

Un contrôle de droit (poursuite de la scolarité au delà de 16 ans) a été réalisé sur 767 pensions d'orphelin ainsi que sur 2 376 allocations pour enfant à charge.



**Alain  
Garelli**

Contrôleur des  
risques

**Quelles sont les actions spécifiques mises en place afin de prévenir les risques de fraude externe ?**

Pour conforter la performance opérationnelle et la sécurité, Retraite des Mines développe des actions dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude. Ce dispositif regroupe quatre types d'actions

- Actions de contrôle exercées par les services de gestion : examen et analyse des incidents de gestion (plis non distribués (PND), impayés, informations de décès, consultation des portails EOPPS<sup>1</sup> ou RNCPS<sup>2</sup>)
- Contrôles annuels d'existence des résidents à l'étranger, des conjoints de titulaires de majoration conjoint, contrôles de droit (poursuite de la scolarité) sur pensions d'orphelins ou les prestations d'allocations pour enfant à charge

- Contrôles ciblés de second niveau sur des populations à risque, rapprochement avec des données externes (DGFIP, CANSSM, Ficoba<sup>3</sup>, CNAVTS), suivi des incidents de paiement ou d'adressage, études démographiques
- Scenarii développés par le centre de compétence anti-fraude (CCF)

**En cas de suspicion de fraudes, quels sont les moyens d'investigation dont vous disposez ?**

Un Centre de Compétence Fraude (CCF) a été mis en place qui a pour objectif de renforcer les contrôles anti-fraude de deuxième niveau, de détecter les cas de fraude, et d'accomplir les actions juridiques nécessaires. Le Centre de Compétence Fraude est composé de contrôleurs internes de la DRS et de référents métiers.

<sup>1</sup> Espace des Organismes Partenaires de la Protection Sociale

<sup>2</sup> Fichiers des comptes bancaires

<sup>3</sup> répertoire national commun de la protection sociale

# LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

## La maîtrise d'ouvrage de l'Établissement de Paris

Le système d'information de Retraite des Mines est constitué d'applications mutualisées partagées avec les autres fonds gérés par la DRS (Clients, suivi des Paiements, Gestion des créances) et d'applications spécifiques dédiées au fonds Mines (NEREA, Liquidations, Gestion comptes de droits...).

Le service de la maîtrise d'ouvrage de l'établissement de Paris :

- ✓ établit les expressions des besoins relatives aux évolutions d'applications nécessaires à la gestion de Retraite des Mines
- ✓ participe au comité de pilotage des maintenances, aux comités de suivi des incidents et aux comités utilisateurs chargés de suivre les évolutions du système d'information.

En 2013, les maintenances qui ont été gérées concernaient la revalorisation des pensions prévues à l'article 81 du décret du 30 août 2011, la mise en œuvre de la Contribution additionnelle de solidarité sur l'autonomie (CASA) intervenue à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 et les évolutions relatives aux précomptes réalisés sur les retraites au titre d'adhésion à un système facultatif (forfait hospitalier, prestations complémentaires...).

Le service MOA a également développé un outil de contrôle de paie qui permet à chaque passage (quatre fois par mois) de vérifier le calcul de la mensualité qui va être versée.



**Nicole Martin**  
Maîtrise d'ouvrage

### En quoi consistent les opérations de contrôle de paie ?

Tous les mois, le service assistance maîtrise d'ouvrage effectue des opérations de contrôles de paie sur un échantillon représentatif des prestations versées aux retraités du régime minier

Ces opérations se déclinent en plusieurs étapes. Une paie de simulation avec édition des bulletins de paiement afin de vérifier la non-régression avec la paie du mois précédant et la prise en compte des paramètres de calcul selon les évolutions réglementaires. À ce titre, on peut citer en 2013 la mise en place de la CASA, l'application de la revalorisation générale des pensions au 1<sup>er</sup> avril 2013 sur les pensions payées à terme échu ou à échoir, une spécificité de la réglementation du régime spécial minier. Une fois ces vérifications effectuées la paie réelle peut être lancée.

En complément de ces opérations, nous effectuons des requêtes à partir d'un info centre, pour répondre aux demandes des différents acteurs internes (Contrôle de gestion, Direction des gestions...) et externes (CANSSM, ANGDM,...).

question à

# LES SERVICES JURIDIQUES

La direction de la gouvernance et du juridique de l'Établissement de Paris assure, pour le compte de la CANSSM, la gestion de sa Commission de recours amiable (CRA), le service juridique, le contentieux Mines.

## La Commission de recours amiable

La CRA, émanation du Conseil d'administration de la CANSSM, est saisie obligatoirement des réclamations formées contre les décisions prises, notamment, en matière d'attribution de pension, de rejet, de suppression des droits, ou de révision. Les affaires de trop perçu peuvent également lui être soumises si l'affilié a présenté une demande de remise de dette pour précarité au titre de l'article L. 256-4 du code de la sécurité sociale, ou en cas de trop perçu dû à une erreur de l'organisme lorsque les ressources de l'affilié sont inférieures à un plafond défini au dernier alinéa de l'article L. 355-3 du même code.

Le décret n° 2011-1034 du 30 août 2011 ayant mis fin à l'autonomie des CARMI, qui disposaient jusqu'alors de conseils d'administration auprès desquels des CRA étaient saisies des réclamations formées contre les décisions prises en matière d'accidents du travail, maladies professionnelles (AT-MP) et maladie, ces réclamations sont, depuis, du ressort de la seule CRA de la CANSSM.

La CANSSM a confié à Retraite des mines l'organisation matérielle des réunions de cette CRA unique, où sont présentées les notes exposant les réclamations relatives à l'assurance vieillesse-invalidité, préparées par

Retraite des Mines, et celles exposant les réclamations relatives à l'assurance AT-MP et maladie, préparées par la Direction de l'assurance maladie de la CANSSM. Ces réunions se tiennent alternativement dans les locaux de Retraite des Mines et de la CANSSM. La préparation des ordres du jour et des procès-verbaux de la CRA, ainsi que la transmission de ces derniers aux ministères de tutelle, sont assurées par Retraite des Mines.

La CRA s'est réunie dix fois en 2013 et a apprécié 210 affaires relevant de l'assurance vieillesse-invalidité. Les recours les plus fréquents concernent des demandes :

- ✓ présentées par des non-résidents d'un complément de retraite, non exportable depuis 2006
- ✓ de majoration pour conjoint à charge sur des pensions de coordination, supprimée depuis 2011
- ✓ de prolongation de service de pensions d'orphelins ou d'allocations pour enfants à charge qui ont interrompu leur scolarité
- ✓ de validation de périodes de scolarité
- ✓ de majoration de pensions de réversion de 11,1% instaurée en 2010 au régime général pour les veuves de plus de 65 ans à faibles ressources, non applicable aux pensions minières de réversion.

10

commissions de recours amiables

210

affaires appréciées en CRA

## Le contentieux

Les contestations par les affiliés des décisions de Retraite des Mines, après avoir été soumises préalablement à la Commission de recours amiable de la CANSSM, sont ensuite jugées, en première instance, par les Tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), puis, en appel, par les chambres sociales des Cours d'appel. La procédure devant ces juridictions ne nécessitant pas la représentation obligatoire par un avocat. Le service juridique de Retraite des Mines assure non seulement la rédaction des conclusions écrites, mais les plaide oralement.

En 2013, 187 affaires ont été plaidées devant les TASS, et 29 devant les Cours d'appel, à Paris pour les affiliés résidant à l'étranger, mais dans la région du domicile des demandeurs pour ceux résidant en France, principalement le Nord, l'Est et le Sud-Est. Une seule décision défavorable à Retraite des Mines est intervenue devant un TASS, ainsi qu'une devant une Cour d'appel.

Cinq affaires ont fait l'objet de pourvois devant la Cour de cassation, devant laquelle la représentation par un avocat est, par contre, obligatoire.

187

affaires plaidées  
devant les TASS

29

affaires plaidées  
devant les Cours  
d'appel



**Philippe  
Goutas**

Département  
juridique

Le département juridique de la DGJ assure la défense et représente les intérêts de Retraite des Mines devant les tribunaux dans le cadre de recours formulés par ses pensionnés. Ce fonctionnement permet le développement de la coordination avec le réseau juridique des CARMi (notamment

CARMi Nord et CARMi Est). Ainsi, lorsque ces dernières possèdent un dossier leur imposant de se déplacer en région parisienne, nous assurons également leur représentation.

En effet, la procédure devant les TASS et les chambres sociales des Cours d'Appel ne nécessitant pas la représentation par le Ministère d'avocat, les juristes de la DGJ plaident devant lesdites juridictions, ce qui contribue à la diminution considérable des coûts financiers.

Le département juridique de la DGJ a la particularité de fonctionner comme un cabinet d'avocat. En effet, le rôle des juristes ne se limite pas à la plaidoirie. Ainsi, l'analyse complète du dossier leur incombe et débute par la constitution de ce dernier, se poursuit par l'analyse de la demande du requérant, la rédaction des conclusions, les échanges d'arguments et de pièces avec la partie adverse et se clos par la plaidoirie devant le tribunal compétent. L'exercice de l'activité contentieuse nécessite une connaissance pointue du droit applicable en la matière ainsi que des dossiers présentés. L'une des joies du contentieux réside dans le fait de plaider l'affaire devant le juge et ses conseillers. La procédure étant orale, cet exercice nécessite la maîtrise de compétences particulières et notamment l'écoute, la capacité de répartie ainsi que la réactivité à l'argumentation de la partie adverse.

# RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS OPÉRATIONNELS

Depuis la mise en place du service de la gestion électronique des documents (GED) en 2010, deux axes ont été mis en place, la gestion des stocks et des courriers entrants.

## Les courriers entrants

En 2013, 100 000 courriers environ ont été réceptionnés par Retraite des Mines. Pour 50% de ces pièces (demandes de pensions et pièces complémentaires s'y rattachant ainsi que retours d'enquêtes) une opération de dématérialisation est effectuée dès réception.

Ce processus permet d'optimiser les actes de gestion et, à partir de 2014 les modalités seront étendues à tous les documents relevant de la relation clients, aux courriers juridiques, aux relevés d'identité bancaire et aux changements d'adresse étrangers.

## L'archivage des dossiers

En 2013 la numérisation des dossiers constitue maintenant un processus de gestion totalement

intégré à l'activité. Les stocks, après avoir été rationalisés ont continué d'être dématérialisés de manière pragmatique pour répondre aux besoins des gestionnaires. Le volume réalisé en 2013 a concerné 41 000 dossiers représentant 2 250 000 images scannées.



Centre de gestion électronique des documents.

Les équipes ont assuré au fil de l'eau la qualité des documents numérisés

## Ressources humaines, l'accompagnement du changement

Dans le domaine des ressources humaines, l'année 2013 aura été marquée par la mise en place d'un accompagnement spécifique des personnels en charge de la gestion du régime minier dans les domaines de lutte contre la fraude, du droit à l'information (EIR) et de l'adaptation aux évolutions des systèmes d'information. Par ailleurs, les agents ont également été formés plus globalement aux évolutions des métiers de la retraite.

En matière de parcours individuel, une attention particulière a été portée au déroulement de carrière des agents en fin de parcours professionnel.

Enfin, dans le cadre des mesures intergénérationnelles, les équipes de gestionnaires du régime minier ont accueilli plusieurs stagiaires en voie d'insertion professionnelle dont une jeune collaboratrice de moins de 25 ans, dans le cadre d'un contrat PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, Hospitalière et de l'État), dont l'insertion réussie permet aujourd'hui la titularisation.

# LE CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion suit périodiquement les indicateurs de performance définis dans la convention d'objectifs et de gestion 2012-2015 et élabore annuellement une analyse de la réalisation budgétaire de l'année écoulée. Il peut effectuer à la demande des études sur des thématiques particulières.



**Nadia Bensaci**

AU SERVICE DE  
RETRAITE DES MINES

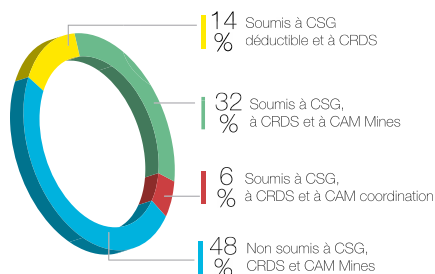
## Une activité opérationnelle

Nadia Bensaci est en charge des études actuarielles et statistiques pour le compte du fonds Retraite des Mines. Spécialiste des calculs statistiques, ses missions sont variées. Elle intervient notamment pour l'élaboration de prévisions à court terme et projections à long terme sur les questions de protection sociale et réalise des analyses des données.

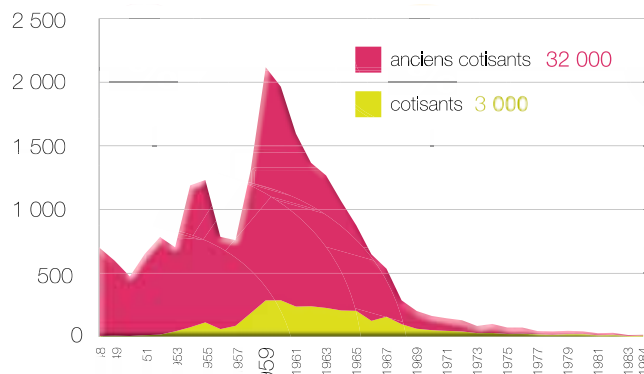
À cet effet, elle utilise des techniques mathématiques et statistiques pour préparer les prévisions relatives à l'évolution de la population des cotisants et pensionnés du régime minier et des cotisations et des prestations correspondantes.

«*En travaillant pour Retraite des Mines, j'ai découvert un régime atypique*». Un régime avec des spécificités particulières d'ordre démographique, économique, voire réglementaire. À ce titre, on peut citer un nombre d'actifs en diminution, un nombre de bénéficiaires titulaires d'un droit dérivé en voie de dépasser celui des bénéficiaires de droits propres et une proportion importante de retraités résidant à l'étranger.

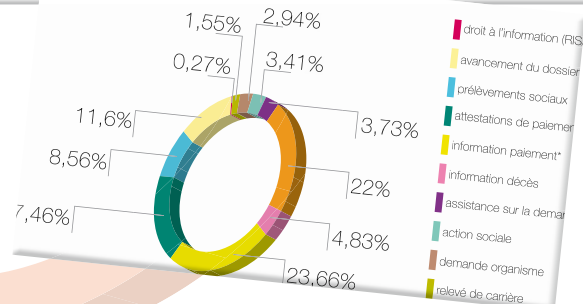
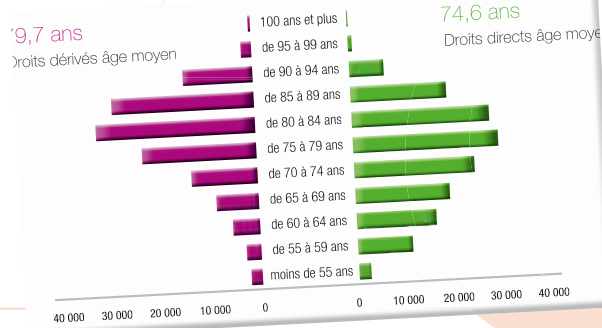
42%



10%



2%



## Des études en interne et en externe

En interne, l'activité de statistiques, de prévisions à court terme et de projections à long terme répond principalement aux besoins de pilotage financier de la Direction des Investissements et de la Comptabilité (DIC) pour la réalisation des prévisions de trésorerie, ainsi qu'aux besoins de pilotage de l'activité par le Contrôle de gestion pour réaliser les prévisions d'activité du fonds. Enfin, des requêtes émanent également du service du Recouvrement pour améliorer et fiabiliser les prévisions d'encaissements.

Les travaux externes sont destinés pour partie à répondre aux demandes des tutelles :

- la direction de la sécurité sociale (DSS) avec les prévisions sur le régime minier dans le cadre de la préparation de la Commission des Comptes de la sécurité sociale et de la loi de financement de la sécurité sociale
- des questionnaires pour la Commission de compensation,

- la direction du Budget avec les prévisions à moyen terme des pensions avec l'évaluation des différents déterminants,
- les engagements pluri-annuels pour le Compte général de l'État afin d'actualiser le besoin de financement,
- le ministère du Développement durable, pour les prévisions des dépenses relatives à la retraite anticipée des anciens mineurs servie dans le cadre des conventions CANSSM.

Parallèlement à ces travaux récurrents et réguliers, Nadia Bensaci est amenée à réaliser, des projections sur le régime minier pour le Conseil d'Orientation des Retraites (COR).

# LA COMMUNICATION



Mieux informer les futurs retraités du régime minier, fournir une information plus complète et personnalisée en faveur des retraités, tels sont les axes de progrès que s'est fixée Retraite des Mines conformément aux objectifs fixés par la COG 2012-2015. Pour ce faire, elle fait appel aux services de la direction de la communication de la direction des retraites et de la solidarité pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une offre de services adaptée aux assurés du régime minier.

## Un nouveau guide du retraité

Pour anticiper les attentes et accompagner les retraités pendant toutes étapes de la retraite, une nouvelle édition du Guide du retraité a été réalisée. Ce document de vingt pages, structuré sous la forme de fiches pratiques est adressé à tous les nouveaux retraités résidant en France ou à l'étranger. Il apporte une réponse aux questions les plus fréquentes que peuvent se poser tout nouveau retraité et informe sur les services proposés en matière d'information (accueil physique, relation écrite et téléphonique) et site internet.

Le guide est disponible sur le site [www.retraitedesmines.fr](http://www.retraitedesmines.fr)





## Des démarches simplifiées

En 2013, Retraite des Mines a procédé à une refonte des formulaires des demandes de prestations avec pour double objectif :

- ✓ la simplification des démarches administratives de ses assurés lors des demandes de prestations. Pour faciliter le remplissage des formulaires, les questions posées ont été simplifiées, les pièces justificatives à produire ont été intégrées à chaque demande de renseignements afin d'éviter tout oubli.
- ✓ la garantie de l'exploitation des informations fournies par les assurés après la numérisation des formulaires.

Les nouveaux formulaires de demande de pension minière de vieillesse, de réversion et de majoration pour conjoint à charge sont en service depuis octobre 2013 et disponibles sur le site internet de Retraite des Mines.



des savoir-faire au service des assurés p. 9

des fonctions d'appui pour accompagner la gestion p. 39

la gouvernance p. 51

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

## Un nouveau site internet pour 2014

Dans le cadre de la COG 2012-2015, Retraite des Mines s'est donnée pour objectif de déployer une stratégie « multi-canal. »

Un nouveau site internet est en cours de réalisation, la mise en œuvre se concrétisera au deuxième semestre 2014.

La refonte du site internet de Retraite des Mines s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication digitale de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

« Poursuivre la diffusion des informations  
auprès du Conseil d'Administration  
de la Caisse autonome nationale » »



Caisse  
des Dépôts

2

2

Direction  
Générale  
Paris - France

Direction  
des Relations  
Extérieures



A  
GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration de la Caisse autonome nationale fixe les orientations stratégiques et les équipes de Retraite des Mines veillent à la mise en œuvre du mandat de gestion de l'assurance vieillesse invalidité confié à la Caisse des Dépôts

La **DIRECTION** de Retraite des Mines

Le **CONSEIL** d'administration  
de la Caisse autonome nationale

# La **DIRECTION** de Retraite des Mines



21, avenue Foch METZ  
Site de Metz



2, avenue Pierre Mendès-France PARIS  
(siège de l'Établissement de Paris - Retraite des Mines)



**Directrice de l'Établissement de Paris  
direction des retraites et de la solidarité par intérim**

**Marie-José Chazelles**

<b>Direction des gestions</b>	<b>Marie-José Chazelles</b>	Gestion retraites Gestion des actifs Gestion clients
<b>Direction de la gouvernance et du juridique</b>	<b>Xavier Pillot Philippe Goutas</b> directeur adjoint	Juridique Recouvrement
<b>Direction ressources humaines et moyens opérationnels</b>	<b>Laurent Meillaud</b>	Études et projets Ressources humaines Moyens opérationnels
<b>Direction du pilotage</b>	<b>Patricia Lozach</b>	Contrôle des risques MOA Budget / Contrôle de gestion
<b>Direction du site de Metz</b>	<b>Brigitte Wahlen</b>	Gestion mines Moyens opérationnels Activités pour compte de tiers

**Appui de la direction  
des retraites et de la solidarité**

**Pascal  
Roubach**

Direction  
de la Communication

**Virginie  
Chapron-du Jeu**

Direction  
des Investissements et de la Comptabilité

**Jean-François  
Berthier**

Direction  
des Systèmes d'Information

# Le **CONSEIL** d'administration

La Caisse autonome nationale (CANSSM) est dotée d'un Conseil d'administration de 31 membres présidé par Alain Vasselle

- 8 membres représentant les exploitants et anciens exploitants
- 2 membres représentant la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
- 5 personnalités qualifiées désignées, conjointement, par le ministre chargé de la Sécurité sociale et le ministre du Budget
- 15 membres représentant les affiliés désignés en nombre égal par les organisations syndicales.

Participent, également, aux travaux du Conseil d'administration deux Commissaires du gouvernement et un représentant du ministère chargé des Mines.

## les membres du CONSEIL

### Président

Alain Vasselle

### Vice-Présidents

Jean-Marie SPAETH  
Marie BONNET  
Salvatore DI ROSA  
Hubert JUNG

### Administrateurs représentant les affiliés

#### Titulaires

Richard CAUDY (CGT)  
Bernard COSTE (CGT)  
Raymond FRACKOWIAK (CGT)  
Louis LOSSON (CFDT)  
Bruno FAUCHON (CFDT)  
Salvatore DI ROSA (CFDT)  
Dominique DIAGO (CGT/FO)  
Hubert JUNG (CGT/FO)  
Jean-Pierre DAMM (CGT/FO)  
Éric GROH (CFTC)  
Gilbert LECHARDEUR (CFTC)  
Georges PINA (CFTC)  
Alain CUVILLIER (CFE/CGC)  
Francis CAYEN (CFE/CGC)  
Daniel GOSSET (CFE/CGC)







77, avenue de Ségur PARIS

(siège de la Caisse Autonome Nationale - CANSSM)

### **Suppléants**

Jean-Paul BOYER (CGT)  
Michel EIDENSCHENCK (CGT)  
Hervé SABBA (CGT)  
Roger SAUER (CFDT)  
Ali ZOUACHE (CFDT)  
Norbert TANIUKIEWICZ (CFDT)  
Marie-Paule MATHON (CGT/FO)  
Serge RAGUENET (CGT/FO)  
Jean-François HOCHARD (CGT/FO)  
Kurt SCHIRLE (CFTC)  
Serge BOULINGUEZ (CFTC)  
Robert JUTKOWIAK (CFTC)  
Jean-Michel CHOTIN (CFE/CGC)  
Pierre KORPAL (CFE/CGC)  
Roger COLONEL (CFE/CGC)

### **Administrateurs représentant les exploitants et anciens exploitants**

#### **Titulaires**

Jean-Marie SPAETH  
Marie BONNET  
Philippe SELLIER  
Léon VALIN  
Eric SZYMCZAK  
Christian ROUGIER  
Sylvain DUDA  
Julien PERLAT

### **Suppléants**

Joëlle ASSET  
Valérie DUPUIS  
Gilbert GUYOT  
Anne-Laure CABOCEL  
Serge SPROCQ  
Jean-François POUESSEL  
Claude PERUSSEL  
Ginette ARNOLD

### **Personnalités qualifiées**

Mohamed ABDELATIF  
Jacques LAGRAVE  
Thierry PATOU  
Jean-Dominique TORTUYAUX

### **Administrateurs représentants de la CNAMTS**

#### **Titulaires**

Michel REGEREAU  
Jean-Marc BILQUEZ

#### **Suppléants**

Jean-Marc LAMERE  
Christiane BASSET

### **Commissaires du Gouvernement**

#### **Titulaires**

Armelle BEUNARDEAU (DSS)  
Alexis GUILLOT (Budget)

#### **Suppléants**

Maurice ALLARD (DSS)  
Michel BARNOUD (Budget)

### **Représentant du Ministère chargé des Mines**

Catherine AUFFRET (Énergie)

## Poursuivre la diffusion des informations auprès du Conseil d'administration

Dans le respect de la COG Retraite des Mines 2012–2015, l'équipe de direction de l'Établissement de Paris de la direction des retraites et de la solidarité a continué en 2013 à rapporter devant les instances du régime les informations concernant la gestion opérationnelle de Retraite des Mines.

Les commissions de la CANSSM sont constituées d'administrateurs représentant les affiliés et les exploitants, et de personnalités qualifiées. Assistent, également, aux séances le directeur général de la Caisse autonome nationale, Michel Bonin, ainsi que les représentants des ministères de tutelle (ministères respectivement en charge de la Sécurité sociale, du Budget).

L'établissement de Paris représenté par la directrice de l'établissement et par le directeur de la gouvernance et du juridique, participe aux commissions de gestion et y présente les travaux réalisés par Retraite des Mines :

- ✓ prévisions budgétaires pluri-annuelles pour la Direction du budget et la Direction de la sécurité sociale, bilan annuel de la gestion, indicateur de la COG 2012-2015 et facturation annuelle, statistiques mensuelles «Avenant 24»
- ✓ élaboration des comptes annuels certifiés de Retraite des Mines en liaison avec l'Agence comptable à la Caisse autonome nationale
- ✓ reporting annuel du Contrôle des risques
- ✓ veille législative et réglementaire concernant les réformes des retraites, assistance juridique ponctuelle à la Caisse autonome nationale



# la commission de GESTION

## Président

Eric GROH

## Vice-Président

Dominique DIAGO

## Administrateurs représentant les affiliés

### Titulaires

Eric GROH

Dominique DIAGO

Alain CUVILLIER

Michel EIDENSCHENCK

Bruno FAUCHON

### Suppléants

Georges PINA

Marie-Paule MATHON

Francis CAYEN

Richard CAUDY

Salvatore DI ROSA

## Administrateurs représentant les exploitants

### Titulaires

Sylvain DUDA

Serge SPROCQ

Claude PERUSSEL

Léon VALIN

Eric SZYMCZAK

### Suppléants

Philippe SELLIER

Julien PERLAT

Christian ROUGIER

Joëlle ASSET

Gilbert GUYOT

## Administrateurs représentants de la CNAMTS

### Titulaires

Michel REGEREAU

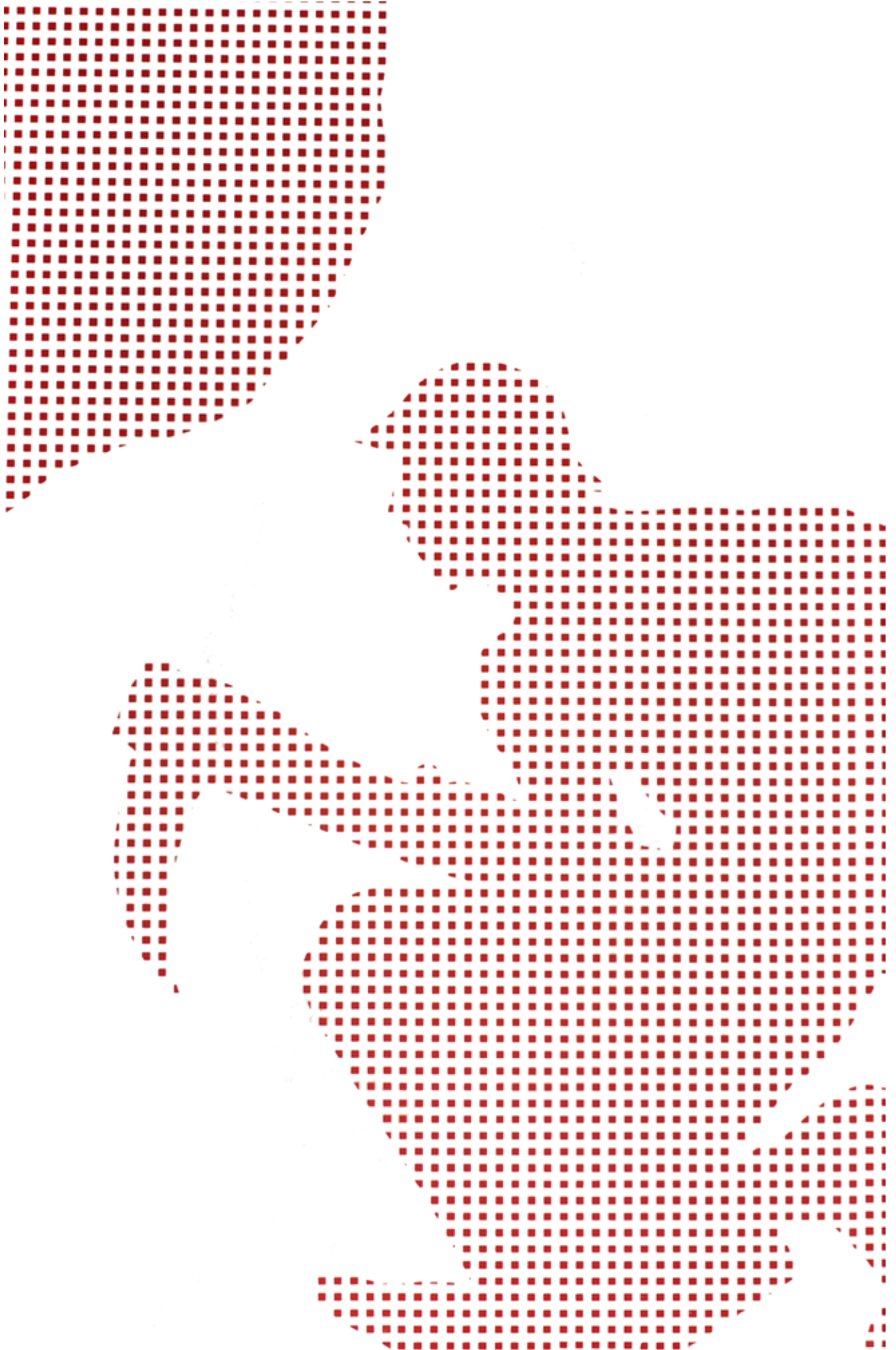
### Suppléants

Jean-Marc LAMERE

## Personnalités qualifiées

### Suppléants

Jacques LAGRAVE



# Annexes financières

# LA SITUATION COMPTABLE

## Comptes **2013**

### Résultat comptable de l'exercice

Sur l'exercice 2013, le déficit du régime de la Retraite des Mines s'élève à 53 829 K€ contre 40 404 K€ en 2012. Ce résultat est principalement constitué d'un déficit lié, d'une part à la gestion technique pour 50 092 K€, et d'autre part à la gestion financière pour 3 842 K€.

Le total des produits d'un montant de 1 654 762 K€ (1 706 431 € en 2012) est composé de produits techniques pour 1 632 863 K€ et de produits de gestion courante pour 21 899 K€. L'essentiel des produits techniques provient de la subvention de l'État au titre de sa participation 2013 à l'équilibre du régime pour 1 328 482 K€ et de la compensation généralisée pour 261 000 K€.

Le total des charges s'élève à 1 708 591 K€ contre 1 746 835 K€ en 2012. Les charges sont constituées des charges techniques pour 1 682 955 K€, des charges de gestion courante pour 21 794 K€ et des charges financières pour 3 842 K€. L'essentiel des charges techniques provient des prestations légales du régime pour 1 674 045 K€. Les charges de gestion courante correspondent entièrement à la gestion administrative du régime sur l'exercice 2013.

### Situation bilancielle

À u 31 décembre 2013, le total de l'actif du régime qui s'élève à 5 984 K€, en diminution de 50,1% par rapport à l'exercice 2012, est essentiellement constitué de créances liées à la gestion technique du régime, concernant des cotisations employeurs et des prestations trop versées. La forte diminution du total de l'actif s'explique par le dénouement sur l'exercice 2013 des régularisations concernant les retraites anticipées et la compensation généralisée, traditionnellement effectuées avec un exercice de décalage.

Le total du passif est essentiellement constitué d'une situation nette négative de 471 372 K€ et des dettes de gestion technique pour un montant de 473 703 K€.

La situation nette, qui représente la différence entre le total de l'actif (5 984 K€) et celui du passif hors situation nette (477 356 K€), s'élève à -471 372 K€ au 31 décembre 2013 contre -417 543 K€ au 31 décembre 2012. Son évolution de -53 829 K€ résulte de la prise en compte du résultat déficitaire 2013 du régime.

Les dettes de gestion techniques sont principalement constituées, d'une part d'une dette concernant l'échéance des prestations de retraite à échoir de janvier 2014 pour 91 796 K€, et d'autre part pour 366 623 K€, du solde des opérations comptables et financières entre la CANSSM et Retraite des Mines concernant la branche vieillesse et invalidité du régime de sécurité sociale des mineurs.

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013
Créances gestion technique	15 477	18 532	11 299	11 982	5 956
Disponibilité	14	68	26	21	28
<b>Total Actif</b>	<b>15 491</b>	<b>18 600</b>	<b>11 325</b>	<b>12 003</b>	<b>5 984</b>
Situation nette	-299 948	-351 087	-377 139	-417 543	-471 372
Provision pour risques et charges	2 250	3 870	5 880	4 340	3 598
Dettes financières	-	-	-	-	55
Dettes gestion technique	313 189	365 817	382 584	425 206	473 703
<b>Total passif</b>	<b>15 491</b>	<b>18 600</b>	<b>11 325</b>	<b>12 003</b>	<b>5 984</b>

## Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013
Charges techniques	1 786 593	1 761 491	1 734 866	1 719 985	1 682 955
Charges de gestion courante	24 559	24 017	23 295	22 697	21 794
Charges financières	323	195	1 927	4 153	3 842
Charges exceptionnelles	6	293	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>1 811 481</b>	<b>1 785 996</b>	<b>1 760 088</b>	<b>1 746 835</b>	<b>1 708 591</b>
Produits techniques	1 486 526	1 710 896	1 710 650	1 683 784	1 632 863
Produits de gestion courante	24 490	23 961	23 387	22 647	21 899
Produits exceptionnels	517	-	-	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>1 511 533</b>	<b>1 734 857</b>	<b>1 734 037</b>	<b>1 706 431</b>	<b>1 654 762</b>
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>-299 948</b>	<b>-51 139</b>	<b>-26 051</b>	<b>-40 404</b>	<b>-53 829</b>



RETRAITES  
ET SOLIDARITÉ

Établissement de Paris  
2, avenue Pierre Mendès France  
TSA n° 61348  
75914 Paris cedex 13  
Tél : 01 58 50 00 00

[www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr)